



# La vie du CODERPA

## D'INDRE-ET-LOIRE

MARS 2015

## ÉDITO

### SOMMAIRE

Assemblée générale.....	p.2
L'actualité en Touraine.....	p.5
Informations générales.....	p.7
Seniors en vacances.....	p.8

Vous souhaitez  
que vous soit transmis  
un plus grand nombre  
d'exemplaires du journal ?  
Contactez-nous !

### CODERPA

37-38, rue Édouard Vaillant  
B.P. 4525-37041 TOURS Cedex  
Contact Jacqueline Durand  
Tél. : 02 47 31 45 45 - poste 64263  
(les mercredis  
et vendredis après-midi)  
coderpa@cg37.fr

*Le retard dans la parution  
de notre revue est du au changement  
de Conseil Départemental*

*Cette lettre,  
diffusée à 5 000 exemplaires,  
a été réalisée par la Commission  
« Communication et information »  
du CODERPA, avec le concours  
du Conseil départemental  
d'Indre-et-Loire.*

ISSN 1269-0090-Lettre du CODERPA

Conception et réalisation :  
Imprimerie Départementale  
07-2015 - N°557



*L'Assemblée Générale du CODERPA s'est tenue le 25 novembre 2014.  
Une nouvelle équipe a été élue permettant à certains de prendre un repos  
bien mérité, à d'autres d'apporter un nouveau souffle de compétences.*

*Je tiens à remercier les membres de la mandature précédente. Leur  
travail et leurs actions ont permis de faire reconnaître le CODERPA  
comme un acteur incontournable dans l'analyse des besoins des retraités  
et personnes âgées qu'ils soient à domicile ou en établissement.*

*« Vieillir » est inscrit sur notre carnet de vie dès la naissance. Encore faut-  
il « bien vieillir » et, à ce niveau, nous ne sommes pas tous égaux.  
Notre société a-t-elle les moyens d'assurer ce bien vieillir ? Nous évoluons  
dans une sphère où le facteur rentabilité est primordial, où tout ce qui ne  
rapporte pas doit être limité.*

*Des médias n'hésitent pas à dire que les retraités sont une charge pour les  
actifs. Ils oublient que les retraités sont des consommateurs comme les  
autres : ils participent au développement économique du pays, exercent  
des activités par le biais du bénévolat, postes qui ne pourraient pas être  
tenus par des actifs, faute de temps.*

*Ces notions sont souvent passées sous silence, volontairement, car elles  
dérangent. Le CODERPA est là pour les rappeler.*

*Le cap pour la nouvelle mandature est tracé. Dans l'environnement  
évolutif qui l'attend (création d'un futur Conseil Départemental  
Citoyenneté Autonomie = le CDCA), le CODERPA, lieu d'écoute, de  
réflexion, de proposition, continuera à faire remonter aux autorités de  
tutelle les problématiques rencontrées, preuve de sa volonté d'apporter  
sa contribution et d'exister.*

*Bonne Route au CODERPA !*

**Le Vice-président du Coderpa 37**  
**Jean-Jacques PERES**

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25/11/2014

## »»» Rapport Moral



**Message de M. Frédéric THOMAS,  
Président du Conseil général,  
Président du CODERPA 37**

**Rapport moral de la mandature  
2011-2014 : Marie-Claire DULONG**

*« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,*

*Je vous prie d'excuser mon absence en cette Assemblée Générale de fin de mandature du CODERPA. J'avais de longue date pris un engagement de présence au bilan du nouveau dispositif d'insertion professionnelle du Conseil général, Cap Parrainage. Malgré cette absence, je souhaite en cette occasion vous féliciter pour le travail que vous avez accompli tout au long de ce mandat. Ces félicitations, je vous les adresse fort de la relation de travail proche et soutenue qu'avec Marie Dominique Boisseau, j'ai souhaité développer avec vous.*

*Nous avons souvent l'occasion de le dire, et les faits jour après jour le confirment, il nous faut aujourd'hui plus que jamais nous interroger sur l'accompagnement à l'autonomie et sur les solidarités humaines de proximité. Dans ce contexte, qui est celui de l'évolution de notre démographie, la loi d'adaptation de la société au vieillissement donnera un souffle nouveau aux instances consultatives. Je souhaite que le CODERPA puisse prendre toute sa place au sein des futures CDA.*

*Par ce souhait, c'est l'ampleur du travail qui attendra les futurs élus que je veux souligner : un travail d'accompagnement de la réforme. Il s'agit d'un grand projet, où beaucoup reste à faire, à construire et à imaginer, mais d'un projet passionnant pour le devenir de notre pays et du bien vivre en Touraine.*

*Je vous prie, une nouvelle fois, d'excuser mon absence et remercie Marie Dominique Boisseau de vous transmettre ce message. Je vous adresse toutes mes félicitations pour cette Assemblée Générale de fin de mandature.*

*Frédéric Thomas »*

La mandature qui s'achève aujourd'hui fut riche en activités, en rencontres, en échanges. Toutes les actions que nous avons menées, tous les travaux auxquels nous avons participé, ont été un travail d'équipe et je voudrais remercier chacun des membres de la mandature sortante pour leur implication et le travail accompli .

Je remercie également les Services du Conseil Général : la Direction de l'autonomie, sa Directrice, son adjointe, ses Chefs de Services mais aussi le personnel, dont l'écoute les appuis et les soutiens nous ont permis d'accentuer nos collaborations. Ils nous ont associés aux travaux et projets qu'ils initiaient en invitant le Coderpa comme un véritable interlocuteur.

Je n'oublierai pas la disponibilité de l'ARS : sa Directrice et ses inspecteurs qui nous ont toujours reçu lorsque les problèmes dont nous étions saisis nécessitaient une intervention relevant de leur compétence.

Nous avons essayé d'impulser une nouvelle dynamique au CODERPA pendant ces 3 années et c'est grâce à tous ces acteurs que le CODERPA est un peu plus connu et reconnu.



## L'année 2014

Cette année a été marquée par la mise en place du PAERPA, parcours de santé pour la personne âgée de + de 75 ans, sur les Territoires du Lochois, d'Amboise et de Truyes. Dans le cadre d'une prévention indispensable au maintien à domicile, nous souhaitons que la convention signée le 26/9 aboutisse à une vraie prise en charge de la personne âgée.

La professionnalisation des métiers de l'aide à domicile est aussi une avancée et la signature de la Charte de l'Autonomie devrait mieux encadrer tous les moyens qui seront idéalement mis en œuvre pour ce maintien à domicile.

### La montée en puissance des MAIA :

Ce dispositif permet de résoudre actuellement les cas complexes des malades d'Alzheimer et maladies apparentées et des personnes en perte brutale d'autonomie. L'objectif est de travailler sur une meilleure articulation entre le domaine social, sanitaire et médico-social afin d'agir sur le système de soin, d'aide et d'accompagnement pour faciliter la prise en charge de l'usager. Seuls les professionnels (médicaux et médico-sociaux) peuvent saisir la MAIA. Il ne faut pas hésiter à le faire savoir quand un problème grave se fait jour dans nos entourages.

## La mandature : 2011-2014

Nous avons continué à répondre à des sollicitations individuelles, tant sur le domicile que sur les problèmes que rencontrent les familles de résidents en Établissement.

Nous avons toujours alerté les services concernés soit du Conseil Général, soit de l'ARS, souvent conjointement. Notre rôle est de faire remonter les informations, sans jamais répondre directement. En cas de problème, nous écoutons les personnes, nous les réconfortons en les assurant de faire notre possible pour que les instances en responsabilité interviennent pour résoudre ces difficultés, mais jamais nous ne nous substituons aux autorités compétentes : c'est la règle que nous nous sommes imposés.

Nous avons travaillé pendant ces 3 années sur le logement des seniors insistant sur les besoins de ceux-ci : tant que l'on ne mettra pas le senior au cœur de la conception de son logement, nous ne répondrons pas au problème de l'habitat intermédiaire : il y a encore beaucoup à réfléchir

sur le besoin de la personne qui avançant en âge ne pourra plus demeurer dans sa maison devenue trop grande et mal adaptée.

Il faut innover entre Foyers-Logements, MARPA, petites unités de vie, Résidence service, logement réservé dans résidence intergénérationnelle, avec ou sans salle d'activités, avec ou sans restauration de proximité. Mais il faut surtout que cela soit dans des lieux de vie, où le lien social n'est pas rompu, où les services et les commerces de proximité existent encore. C'est un projet de vie de toute notre société où la personne âgée n'est pas un cas isolé mais une personne actrice de sa vie à part entière. N'oublions pas que « **pour bien vieillir, il faut bien habiter** »

Nous avons été associés aux groupes de travail conduisant à la mise en place de l'avenant du schéma départemental en faveur des personnes âgées pour 2015-2016. Ce schéma convergera vers un schéma unique pour l'autonomie regroupant Personnes Âgées et Personnes Handicapées. Les différents axes de travail proposés dès janvier 2015 associeront les membres du Coderpa.

Les échanges lors de nos réunions régionales ou nationales dans le cadre du CNRPA ont été riches de rencontres et nous avons tissé des liens et développé des projets qu'il faudra continuer.

En conclusion, le Coderpa est un lien entre beaucoup d'acteurs qui génèrent de belles rencontres, très enrichissantes. Notre action de membre du Coderpa repose sur l'écoute, la recherche d'informations, la transmission de ces informations, la mise en relation de nos différents interlocuteurs. Nous sommes les représentants des usagers : nous devons transmettre leurs interrogations, leurs souffrances et faire le maximum pour qu'une réponse leur soit apportée.

## Nos pensées

*M. BERTAGNA Patrick  
et  
M. LE COUVIOUR Claude  
nous ont quittés.*

*Nos pensées vont à leurs familles.  
Qu'elles trouvent nos grands remerciements pour  
le travail qu'ils ont réalisé dans nos différentes  
commissions.*

## »»» Les Commissions

### COMMISSION COMMUNICATION - INFORMATION

Le bilan de la mandature est axé sur 3 actions :

1° Diffusion d'informations auprès des Cabinets médicaux (Affichettes, bulletins), des Mairies (insertion d'une information sur le Coderpa dans les bulletins municipaux), afin de connaître et reconnaître le CODERPA 37 et d'identifier son rôle.

2° Mise en place d'une étude sur le déplacement dans le département. Ce travail réalisé par canton n'est pas une critique de l'existant mais une réflexion permettant une amélioration ou une modification des transports en Indre et Loire. Ce document sera envoyé sous forme de fichier informatique à toutes les mairies.

3° Le BULLETIN : vecteur principal de notre communication, lien avec les instances et les retraités. Il permet de faire connaître nos actions et celles de nos partenaires à l'ensemble des personnes âgées.

*Jean Jacques PERES  
Animateur de la commission*

### COMMISSION MAINTIEN À DOMICILE - VIE SOCIALE

Plusieurs volets ont été développés :

- L'information médicale des pathologies de la personne âgée ;
- Un rappel de la loi Leonetti : droit du malade, personne de confiance, directives anticipées ;
- L'habitat des seniors : en lien avec les suivis d'appels à projets, recensement des besoins de la personne à domicile . Réflexion sur un guide du mieux vivre à domicile incluant tous les aspects : aides, adresses utiles, adaptation du logement. A poursuivre en 2015.

Des réunions regroupant les 3 commissions ont développé la mise en place des pôles autonomie et les règles de l'emploi à domicile : particulier employeur.

*Charles TRUCHE  
Animateur de la Commission*

### COMMISSION ACCUEIL EN ETABLISSEMENT

Les visites d'établissements tant privés que publics restent l'activité phare de cette commission.

**En 2014 :**

- › Visites de la Résidence Domitys à Tours, de la MARPA de Bridoré, du Village Répît Familles à Fondettes.
- › Aide à la mise en place du CVS au Foyer logement Jean Gougeon à Joué-lès-Tours, participation aux CVS des EHPAD des « Jardins du Lys » à Monnaie et « Etienne de Bourgueil » à Bourgueil.

**Sur l'ensemble de la mandature, rappelons :**

- › Les représentations : plusieurs membres du Coderpa sont membres de Conseil d'Administration d'EHPAD publics : Bléré, Bourgueil, Joué-lès-Tours, La Membrolle-Semblancay, Montlouis,
- › La formation de ces membres aux fonctionnements de ces conseils d'administration par Mme Belfis, (EHPAD de Langeais),
- › Les auditions des résidents de la résidence Domitys à Tours et du Foyer-logement de la Diablerie à St Pierre des Corps,
- › La réunion avec les responsables du Conseil général et de l'Agence Régionale de Santé sur la responsabilité et les missions de chacun dans le fonctionnement des EHPAD,
- › Les aides stratégiques apportées aux Présidents et élus des CVS (Conseil de Vie Sociale) de plusieurs établissements lors de difficultés de fonctionnement, entraînant de vives inquiétudes des résidents et de leur famille.

**L'ensemble des membres de la commission a dressé un bilan :**

- › **positif** : l'attention portée aux populations âgées, la reconnaissance unanime de la qualité du travail préparatoire effectué, la variété dans le choix des établissements visités, soucis de renouvellement, réunion sur une journée, repas pris avec les résidents.
- › **à améliorer** : mener des actions spécifiques, travailler le suivi de ces visites, renforcer les liens avec les directeurs d'Etablissement pour requérir les éléments de compréhension nécessaires, renforcer l'information et l'implication de tous ses membres afin d'éviter certains décalages.

Mettre en place la formation des membres des Conseils de Vie Sociale et visiter les accueillants familiaux sont les prochains objectifs de notre commission.

*Jean-Claude MONTAUX  
Animateur de la commission*

## »»» Ouverture de la nouvelle mandature : M<sup>me</sup> BOISSEAU

M<sup>me</sup> BOISSEAU, Présidente déléguée du CODERPA 37, remercie les membres du Coderpa, tous les acteurs présents, Mme la Vice-Présidente et les animateurs des 3 Commissions pour le travail effectué pendant cette mandature. Elle insiste sur la collaboration effective du CODERPA avec les services du Conseil général faisant ainsi progresser la prise en charge des personnes âgées. Elle nous assure du versement de la subvention pour l'année 2015, et revient sur l'importance de la prise en compte de l'habitat des seniors au cœur de nos préoccupations.

La réforme territoriale qui va se mettre en place en 2015 devra considérer l'accompagnement, la prise en charge de l'autonomie de nos aînés. La loi d'adaptation de la société au vieillissement devrait être mise en place. Pour ce qui est de la représentation des seniors, cette loi prévoit un seul conseil Personnes âgées (CODERPA) - Personnes Handicapées et autres associations. Or dans notre département le pourcentage de personnes âgées est supérieur à la moyenne nationale : il faut prendre en compte l'évolution de la population dans chaque canton en 2015, les générations à venir auront moins de pouvoir d'achat que la génération de seniors actuelle. Le Coderpa devra être vigilant pour défendre la place des seniors dans ce nouveau dispositif.

En Indre et Loire, nous avons une des meilleures qualités de vie. Chaque euro dépensé dans les dépenses sociales est réinjecté dans l'économie sous forme d'emplois non délocalisables.

Enfin M<sup>me</sup> Boisseau nous informe des travaux du Conseil général sur le Projet Départemental de Solidarité auquel le Coderpa va être associé. Parmi les premières actions concrètes, nous retiendrons :

- » Refusant la fatalité du chômage, le Conseil général a mené une politique d'insertion volontariste créant les conditions du retour à l'emploi pour les allocataires du RSA.
- » Conduite d'une politique forte en matière d'habitat social, soutien à la modernisation des maisons de retraite médicalisées (EHPAD), aide aux solutions de répit pour les aidants,
- » Renforcement des possibilités d'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées,
- » Lutte contre la désertification médicale en finançant la construction de 11 maisons de santé pluridisciplinaires, élaboration de contrat local de santé de Loches et Chinon.

### Ce projet se décline selon 4 axes de travail :

- 1° Favoriser l'accès aux droits pour tous,
- 2° Mobiliser toutes les énergies citoyennes,
- 3° Développer la dimension territoriale de l'action sociale,
- 4° Renforcer la synergie des acteurs.

Les Défis qui découlent de ces axes de travail mobiliseront sans aucun doute la nouvelle mandature du CODERPA.

*Marie-Claire Dulong,  
Vice-présidente de la mandature sortante 2011-2014*

## L'ACTUALITE EN TOURAINE

### »»» Les 20 ans de la MARPA DE BRIDORE et la protection des oiseaux

Le Vendredi 19 décembre 2014, la MARPA (maison d'accueil rurale pour personnes âgées) Résidence "la Gabillière" de BRIDORE a fêté ses 20 ans d'existence en présence de nombreuses personnalités. Le président, Alain ARNOULD et la directrice, Martine RODRIGUEZ ont accueilli des invités de marque, le sous-préfet de Loches, Edmond AICHOUN, les élus du canton, de nombreux membres de la LPO (ligue pour la protection des oiseaux) et son président Allain BOUGRAIN-DUBOURG qui est venu officialiser l'agrément "refuge LPO" de cette petite unité de vie implantée en milieu rural.

Le délégué LPO TOURAINE, Jean-Michel FEUILLET a recensé une quarantaine d'espèces d'oiseaux autour de la MARPA dont une belle colonie d'hirondelles de fenêtre en danger au niveau national.

Une mangeoire, des niochirs pour oiseaux et des hôtels à insectes ont depuis assumé l'accueil des nouveaux "locataires" et participent ainsi à la protection de la nature, une vraie richesse pour les résidents.

La MARPA "la Gabillière" est le seul foyer de personnes âgées d'INDRE ET LOIRE à être labellisé "refuge LPO" et s'engage désormais à préserver la biodiversité.



## »»» Reconstruction de la maison de retraite Debrou à Joué-lès-Tours

Débutée en mai 2013, la construction de la nouvelle maison de retraite Debrou avance à grands pas. Rue de Chambray (\*), l'imposant bâtiment, situé entre l'ancienne usine Tambrands et la voie de chemin de fer, commence à arborer son aspect extérieur définitif avec de larges panneaux renvoyant une couleur différente selon l'endroit d'où on les regarde et l'inclinaison des rayons du soleil. « Des couleurs d'automne et d'été », explique Monsieur Essalhi, directeur de l'établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), qui, chaque semaine, se rend sur le chantier.

« *Tout au long de l'élaboration de ce projet, nous avons souhaité associer le personnel, les familles et les résidents via le conseil de la vie sociale* », ajoute le directeur.

Le projet prévoit la construction de deux bâtiments autonomes de cent vingt lits reliés par des passages réservés au personnel. Au total, deux cent quarante lits, soit trois de plus qu'aujourd'hui. « *Ces trois places seront réservées à l'hébergement temporaire pour accueillir des personnes vivant chez elle avec une priorité donnée aux malades Alzheimer.* »

Les deux bâtiments, identiques, se décomposeront de la manière suivante : au rez-de-chaussée, deux unités de quatorze lits pour les résidents Alzheimer, ouvrant sur un jardin thérapeutique et, aux niveaux 1 et 2, quatre-vingt-

douze lits répartis en quatre unités de vie de vingt-trois logements. Chaque bâtiment bénéficiera par ailleurs d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA).

### 240 chambres identiques :

Les chambres, toutes semblables et individuelles, occuperont une surface de 20 m<sup>2</sup> avec salle de bains privative et accès internet. Pour garantir l'intimité lors des rencontres avec la famille, de petits salons privés seront aménagés.

A l'extérieur, le site de deux hectares sera agrémenté par la plantation de plus de trente arbres et la création d'un jardin paysager. Enfin, les salles dédiées à la restauration, la blanchisserie ou aux services techniques seront installées dans les sous-sols.

Il reste encore une petite année de travail aux entreprises : « *Normalement, le déménagement et le transfert des résidents se fera dans le courant du dernier semestre de l'année 2015 et prendra une journée* »

*(\*) Lors de la cérémonie des vœux au personnel de l'établissement, le maire de Joué-lès-Tours, Président du Conseil d'Administration, a annoncé que la rue sera rebaptisée rue Debrou et que l'établissement gardera son nom.*

## »»» Améliorer le maintien à domicile : le classeur de liaison

Le classeur de liaison à domicile est **un outil destiné à faciliter la coordination autour de la personne aidée et la communication entre les intervenants au domicile et l'entourage ainsi qu'avec les professionnels hospitaliers en cas d'hospitalisation.**

Il recense un certain nombre d'informations utiles et permet à chaque intervenant de noter les observations importantes qu'il souhaite transmettre.

Il évite la multiplication des documents contenant les mêmes informations et peut être complété par des fiches propres à certains professionnels.

Mis en place par le Conseil général, il est expérimenté depuis décembre 2012 sur le canton de l'Île Bouchard chez des personnes âgées ou handicapées chez qui interviennent plusieurs professionnels et depuis octobre 2013 sur le canton de Sainte Maure ainsi que sur la ville de la Riche.

L'expérimentation concerne également des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer suivies sur le Sud Touraine par une Équipe Spécialisée (EMA) et des personnes handicapées accompagnées par le Foyer de Cluny de Ligueil.

Près de 250 classeurs sont actuellement en place au domicile, majoritairement d'une personne âgée et dans quelques cas d'une personne handicapée.

**Une enquête réalisée en février 2014 témoigne d'un bon niveau de satisfaction de la part des professionnels et des usagers** : 89% des personnes aidées et 77% des intervenants jugent le classeur de liaison utile.

Afin d'optimiser l'utilisation de l'outil, des ajustements vont être effectués et des actions de soutien développées. Par ailleurs, l'expérimentation devrait donc être étendue à un nouveau secteur géographique : une réflexion est en cours sur le Pays du Chinonais.

Le classeur comprend en outre une pochette navette contenant une carte de liaison entre domicile et hôpital, en cas d'hospitalisation. Cette carte navette contenant l'essentiel des données administratives et médicales du patient a été mise au point en 2012 par la commission Maintien à Domicile du CODERPA. Notre souhait serait qu'elle soit étendue à l'ensemble des personnes âgées du Département. Actuellement, pour les personnes utilisant le classeur de liaison, le retour de cette carte au domicile avec le patient, après hospitalisation, est de + 90 %.

Si vous souhaitez bénéficier de ce classeur, contacter la Direction de l'Autonomie du Conseil général.

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## »»» Projet de loi « adaptation de la société au vieillissement »

L'Assemblée et le Sénat l'ont adoptée : les nouveaux amendements votés par les députés ne modifient pas la teneur du projet de loi ; ils ont officialisé les « maisons de l'autonomie ».

Un Haut Conseil de la Famille et des Ages de la Vie est créé (HCFAV), fusion du Haut Conseil de la Famille (HCF) et du Haut Conseil de l'Age (HCA). Cette instance, présidée par le Président du Conseil Départemental, assure la participation des personnes âgées et des personnes handicapées :

- › à la mise en œuvre
- › au développement
- › à la mise en cohérence

des politiques de l'autonomie, en matière de :

- › Prévention
- › Accessibilité
- › Logement
- › Transport
- › Accès aux soins
- › Accompagnement médico-social
- › Accès aux aides humanitaires ou techniques
- › Accès à l'activité physique, aux loisirs, à la culture.

Le Conseil Général de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) remplace le Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées (CODERPA) et le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH).

## ELARGISSEMENT DES SCHEMAS DEPARTEMENTAUX

Un amendement élargit le périmètre des schémas départementaux des personnes âgées et personnes handicapées aux besoins et aux dispositifs d'accompagnement et de répit des aidants. Ce même amendement prévoit que les schémas départementaux comportent des dispositions relatives aux logements (adaptation de l'existant, offres de nouveaux logements) afin de préserver l'autonomie des personnes.

## ACCUEILLANTS FAMILIAUX

Un amendement stipule que la formation des accueillants doit avoir lieu avant l'agrément et non après. Le nombre de contrats d'accueil que peut signer un seul accueillant est porté à 8. La limite de l'accueil simultané reste fixée à 3.

## LES MAISONS DEPARTEMENTALES DE L'AUTONOMIE

Un amendement donne un cadre juridique aux Maisons Départementales de l'Autonomie (MDA) mises en place dans certains départements.

Cela se traduit par une absorption de fait de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) sans en modifier le statut. La MDPH peut bénéficier d'une labellisation délivrée par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), dès qu'elle respecte la prescription d'un cahier des charges défini par décret.

Les décrets d'applications, à ce jour, ne sont pas encore parus. Ce n'est qu'un projet, des modifications pourront apparaître dans les textes votés.

*Jean Jacques PERES*  
*Commission Communication/information*

## »»» Les résidents en EHPAD et l'exonération d'impôts locaux

Suite à une question posée par un sénateur (Journal Officiel du Sénat du 31.07.2014), le gouvernement confirme la possibilité d'exonération de taxe foncière et de taxe d'habitation aux personnes qui résident en Ehpad et qui conservent la jouissance exclusive de leur résidence principale (c'est-à-dire le lieu d'habitation principale avant hébergement durable dans un établissement) si elles remplissent les conditions y ouvrant droit.

La taxe Foncière n'est pas exigible des titulaires de :

- › L'allocation de solidarité (ASPA)
- › L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)
- › L'allocation aux adultes handicapés (AAH)

ni des personnes de plus de 75 ans au 1.1.2013 sous conditions de ressources.

Les personnes âgées de plus de 60 ans non soumises à l'ISF, en 2013, atteintes d'une infirmité ou d'une invalidité qui les empêchent de travailler, sont exonérées de la taxe d'habitation.

*Commission Communication/information*

# PROGRAMME SENIORS EN VACANCES

Dans le cadre de son action sociale, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) met en oeuvre le programme Seniors en Vacances depuis 2007. L'objectif de ce dispositif unique en France est résolument social : il permet de rompre la solitude et l'isolement, offrir du bien-être, allier plaisir et prévention.

## Les vacances au service du bien vieillir :

Avec l'allongement de l'espérance de vie, les retraités ont davantage de temps pour en profiter. Ils souhaitent vivre à domicile le plus longtemps possible. Cela passe par une meilleure hygiène de vie, des activités physiques et le maintien de liens sociaux. Toute action préventive en amont contribue à retarder la perte d'autonomie et la survenance de la dépendance, favorisant ainsi le bien-vieillir.

## Qui peut bénéficier du programme Seniors en Vacances ?

- › Les personnes âgées de 60 ans et plus, retraitées ou sans activité professionnelle, résidant en France,
- › Les personnes en situation de handicap dès 55 ans.
- › Mais aussi leurs accompagnateurs : leur conjoint, les moins de 18 ans (sans condition de parentalité), les aidants familiaux ou professionnels.

## Quels sont les objectifs du programme ?

- › Favoriser le départ en vacances des publics âgés,
- › Créer du lien social et rompre l'isolement,
- › Prévenir la perte d'autonomie,
- › Allonger la saison touristique des hébergeurs partenaires.

## Quels sont ses atouts ?

- › La possibilité de partir tout au long de l'année (hors Juillet et Aout) et partout en France, à la mer, à la campagne ou la montagne dans 159 destinations.
- › La simplicité d'un séjour « tout compris » : hébergement en pension complète, activités quotidiennes, animations festives en soirée, excursions. Seul le coût du transport est à rajouter.
- › La souplesse de partir en groupe ou en individuel.
- › L'occasion de participer à des activités variées et sortant du quotidien, des visites orientées sur la découverte de la région.

## Quelles sont les aides de l'ANCV ?

- › Le coût du séjour est de 384 € par personne pour 8 jours/7 nuits et 320 € pour 5 jours/4 nuits (hors frais de transports) quelle que soit la destination et la période choisie.
- › Pour les personnes éligibles (dont « l'impôt sur le revenu net avant corrections » est inférieur ou égal à 61 €), l'ANCV prend en charge près de la moitié du coût du séjour soit 150 € pour les séjour de 5 jours/4 nuits, 185 € pour un séjour de 8 jours/7 nuits.

## Seniors En Vacances c'est aussi...

### • Des séjours de répit pour les aidants...

Dédiés aux aidants familiaux et professionnels, accompagnés de leur proche malade, ces séjours sont animés par des professionnels avec des temps pour les aidants (groupes de paroles, éveil corporel...) ainsi que pour leurs malades.

### • Des séjours intergénérationnels

Parce que le moment des vacances est un temps privilégié pour tisser des liens entre générations, les jeunes jusqu'à 18 ans peuvent accompagner un senior à un tarif compris de 150 ou 180 € en fonction de la durée du séjour, sur les destinations partenaires.

## Comment s'informer et s'inscrire au programme Seniors en Vacances ?

Deux possibilités :

- › à titre individuel en appelant le **32 40** (numéro Azur), dites « Seniors en Vacances ». Le bénéficiaire retourne un bulletin d'inscription avec les pièces justificatives, dont l'avis d'imposition, pour pouvoir s'inscrire au programme et ainsi réserver un séjour auprès d'un professionnel du tourisme.
- › Via un porteur de projet, partenaire du programme (Centre communal d'action sociale CCAS, service personnes âgées de votre mairie, club de retraités, associations, EHPAD...). La liste des 1035 partenaires est consultable sur : <http://seniorsenvacances.ancv.com/Porteursde-projet/Les-porteurs-de-projets>

La Carsat Centre souhaite également soutenir cette démarche et lance un appel à projets pour accompagner les structures (collectivités territoriales, organismes sociaux, centre communaux d'action sociale ...) qui organisent des séjours à prix modéré pour les séniors. Pour les projets retenus, une subvention sera accordée et financera jusqu'à 50 % des frais de transports inhérents au séjour du retraité.

## Les chiffres clés

**159** destinations partout en France

**1 035** partenaires en **2013**

**52 500** seniors partis en vacances grâce à ce programme en **2013** (+ 16% vs 2012)

## Contact Région Centre :

[seniorsenvacances.ancv.com](http://seniorsenvacances.ancv.com)

### Julien KERNEN

Chargé de Développement Action Sociale région Centre et Poitou-charentes

Agence Nationale pour les Chèques-Vacances

Parc de l'Angevinière – Bat E – 15 Bd Marcel Paul

CS 70035 – 44801 Saint-Herblain Cedex

Tél. : 06 70 93 68 96 - Fax : 02 40 76 37 48